

GME – PROGRAMME «GESTION DE LA MOBILITÉ DANS LES ENTREPRISES»

ORGANISATION EFFICACE DE LA MOBILITÉ: UN CHAMP D'ACTION POUR LES CANTONS

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) promeut, dans le cadre du programme SuisseEnergie, des mesures volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique. Les priorités fixées en matière de mobilité concernent entre autres des mesures de gestion de la mobilité visant à influencer les comportements dans ce domaine. **Le programme «Gestion de la mobilité dans les entreprises (GME)» cible et intègre aujourd'hui des communes, des associations de com-**

munes et des entreprises. L'OFEN souhaite impliquer davantage les cantons dans ce projet afin de renforcer et de mieux faire connaître l'offre du programme. Les cantons peuvent par exemple mettre en place une gestion de la mobilité au sein de leur propre administration, recommander l'offre de SuisseEnergie à leurs communes et intégrer davantage le thème dans la mise en œuvre des projets d'agglomération.



Manufacture Piaget, Plan-les-Ouates (Photo: Piaget)

OBJECTIFS

Le programme GME soutient les cantons, les communes et les entreprises sur le chemin d'une mobilité efficace en énergie et respectueuse des ressources dans le monde du travail. Il met l'accent sur une planification consciente de la mobilité, un choix éclairé du mode de transport et une meilleure utilisation des véhicules. Les

mesures correspondantes permettent de réduire la consommation énergétique, les émissions de CO₂ et les coûts. En outre, elles provoquent moins d'embouteillages, améliorent la qualité du site et, contrairement au développement des infrastructures, elles sont efficaces immédiatement.



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

RÔLE ET CHAMPS D'ACTION DES CANTONS

Les porteurs de projet du programme GME sont les communes, les associations de communes et d'autres organisations qui travaillent en partenariat avec des entreprises intéressées en vue d'introduire une gestion de la mobilité dans le cadre d'un projet sur plusieurs années.

Les cantons et leurs services spécialisés peuvent assumer un rôle actif et contribuer ainsi au succès de l'offre du programme GME sur leur territoire, comme le montre l'exemple marquant du canton du Tessin. Ils peuvent:

- **évaluer la mobilité au sein de leur propre administration** afin de l'améliorer grâce à une gestion de la mobilité, et ce, dans le but de montrer l'exemple;
- **prévoir des mesures de gestion de la mobilité dans le cadre des projets d'agglomération**, ce qui est par ailleurs explicitement exigé; le programme GME offre un champ d'action concret pour répondre à cette exigence et le canton peut l'indiquer aux associations de communes concernées;
- attirer l'attention des **communes** sur l'offre du programme de l'OFEN (p. ex. lors de congrès, de visites ou de formations) et les **encourager à y participer**;
- **planifier leur propre campagne en faveur d'une mobilité efficace**, harmoniser et combiner cette campagne avec l'offre

de la Confédération; si des mesures cantonales d'encouragement existent déjà, elles peuvent compléter l'offre de la Confédération ou se combiner avec celle-ci;

- **siéger au sein du groupe Gestion de la mobilité** qui se réunit une fois par an, accompagne le programme GME et vise à favoriser l'échange d'informations et la constitution de réseaux entre les différents acteurs. Outre les cantons, les services spécialisés de la Confédération et des représentants de prestataires et d'organisations économiques participent activement à ce groupe.

Les cantons peuvent compter sur le **soutien de la direction du programme GME** pour la planification et la mise en œuvre des activités mentionnées. Ce soutien comprend:

- des documents généraux
- le partage d'expériences
- des activités de coordination et de médiation
- des informations approfondies

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SuisseEnergie pour les communes

Matthieu Chenal, ch. de la Bergerie 5, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021 624 89 46, matthieu.chenal@varietude.ch

AVANTAGES POUR LES PARTENAIRES

Avantages pour les cantons et les communes

- moins d'embouteillages et meilleure attractivité du site
- besoin moins urgent de développer l'infrastructure de transport
- collaboration plus active avec les entreprises et création de synergies
- réduction du bruit et des émissions de substances polluantes, donc meilleure qualité de vie et de l'habitat
- mobilité efficace au sein même de l'administration et dans les entreprises cantonales ou communales
- opportunité de mettre en avant des thèmes tels que les Cités de l'énergie ou la durabilité

Avantages pour les entreprises

- réduction des coûts liés à la mobilité
- utilisation plus efficace des véhicules d'entreprise et des places de stationnement
- coordination et collaboration améliorées avec la commune
- meilleure accessibilité
- employés satisfaits et en bonne santé
- image positive grâce à des mesures quantifiables de gestion durable

► La fiche d'information ci-jointe présente des exemples de cantons engagés.

GME – DES EXEMPLES DE CANTONS ENGAGÉS

ORGANISATION EFFICACE DE LA MOBILITÉ: UN CHAMP D'ACTION POUR LES CANTONS



MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MOBILITÉ DANS LE CANTON D'ARGOVIE

Dans le canton d'Argovie, la mise en œuvre de la gestion de la mobilité est encouragée en premier lieu auprès des principaux groupes cibles que sont les communes et les entreprises. Au sein du groupe des entreprises, les maîtres d'ouvrage jouent en particulier un rôle important. Le principal organe de mise en œuvre de la gestion de la mobilité dans le canton est la plateforme aargaumobil, créée en 2007 par le département en charge des transports dans l'objectif de soutenir cette mise en œuvre. Outre les conseils dispensés aux communes et aux entreprises, aargaumobil favorise la gestion de la mobilité au sein de l'administration cantonale, lance et accompagne des projets menés par des tiers et contribue dans une large mesure à la constitution de réseaux et à l'échange de savoir-faire à l'intérieur du canton. Le conseil ciblé, disponible de manière simple et rapide, est la principale prestation de la plateforme. Plus de 200 communes et plus de 100 entreprises y ont déjà eu recours.

EXEMPLE DE CONSEIL À UNE ENTREPRISE DANS LE CANTON D'ARGOVIE

En introduisant le programme de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA), l'**Institut Paul Scherrer (PSI)** de Villigen (AG) a délibérément intégré les déplacements pendulaires et professionnels dans son analyse énergétique. Les recettes tirées de la gestion des places de stationnement permettent de subventionner des courses de car postal supplémentaires, des vélos de service et la participation au business car sharing de Mobility.

► www.aargaumobil.ch



L'Institut Paul Scherrer au bord de l'Aar à Villigen (Image: PSI)



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.



SO!MOBIL, LE SERVICE DE CONSEIL EN MOBILITÉ DU CANTON DE SOLEURE

Le canton de Soleure et les Cités de l'énergie que sont Granges, Olten, Soleure et Zuchwil gèrent depuis 2008 le programme *so!mobil*. Celui-ci s'est imposé comme une plateforme de sensibilisation, de coordination et de mise en œuvre en faveur des mesures de gestion de la mobilité et contribue à réaliser dans ce domaine des projets d'avenir axés sur les comportements. Parmi les mesures mises en place dans ce cadre figurent les conseils initiaux gratuits, les modules de formation *clevermobil* destinés aux écoles, les sets pour nouveaux résidents des communes, les cours de mobilité pour personnes âgées, les journées annuelles de la mobilité et la remise d'une brochure d'information sur la gestion de la mobilité dans les entreprises.

so!mobil mise sur la coordination et utilise les synergies de manière ciblée grâce à l'étroite collaboration entre les différents acteurs du secteur de la mobilité que sont les entreprises de transports publics, le réseau des Cités de l'énergie, le programme Gestion de la mobilité dans les entreprises (GME) de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), la police, les villes et les communes, les organisations chargées de la planification régionale, les prestataires de solutions de mobilité, etc. Les nouveaux acteurs, comme la commune d'Oensingen ou CarPostal, profitent de la collaboration et renforcent le programme.

La participation au programme Gestion de la mobilité dans les entreprises soutient les activités actuelles du canton en matière de sensibilisation des entreprises et encourage les communes à exami-

ner une introduction de la gestion de la mobilité au sein de leur administration et à motiver les entreprises établies sur leur territoire à participer.

EXEMPLE DE LA PROMOTION DES COURS DE CONDUITE ECO-DRIVE

L'action Drive Plus, soutenue par *so!mobil* et l'office de l'environnement, a été présentée dans un courrier adressé à plusieurs entreprises du canton, dans la newsletter de la chambre de commerce de Soleure et directement par les Cités de l'énergie. Suite à cela, 71 collaborateurs de centres d'entretien communaux ou d'entreprises et de particuliers ont participé aux **cours de conduite Eco-Drive** dans le canton de Soleure en 2015. De plus, 60 autres personnes ont fait un test de conduite dans le simulateur Eco-Drive lors des trois journées de la mobilité. Une conduite écologique permet de réduire la consommation de carburant d'environ 10%.

► www.so-mobil.ch



Simulateur Eco-Drive lors de la journée de la mobilité à Soleure/Zuchwil en 2015 (image: *so!mobil*)



ENCOURAGEMENT DE LA GESTION DE LA MOBILITÉ DANS LE CANTON DU TESSIN

Depuis plusieurs années, le canton du Tessin collabore étroitement et de manière fructueuse avec le programme Gestion de la mobilité dans les entreprises de SuisseEnergie en soutenant des communes et des entreprises dans leurs efforts visant à réduire le trafic induit par leurs activités. En partenariat avec le canton du Tessin, plus de 20 communes et plus de 100 entreprises ont déjà été convaincues de participer au programme et de se lancer dans la gestion de la mobilité.

Le gouvernement cantonal tessinois intensifie son engagement en faveur d'une mobilité durable dans les entreprises et met à disposition, par décision du Parlement, un fonds doté de deux millions de francs destiné à la mise en œuvre concrète de mesures visant à proposer des alternatives à la voiture et une meilleure utilisation des véhicules (aujourd'hui: 1,07 personnes par véhicule). Cette décision du Parlement ouvre la voie à la mise en place de réseaux de stations de vélos en libre-service (first-last mile), de systèmes de covoiturage compétitifs et de navettes propres aux entreprises.

L'office en charge de l'aménagement du territoire encourage la collaboration entre entreprises voisines afin que celles-ci proposent des solutions communes aux collaborateurs domiciliés dans la même région. L'objectif est de générer un volume suffisant de demandes pour que les mesures prises par les autorités et les entreprises (p. ex. navettes et covoiturage) puissent évoluer rapidement et être mises en œuvre de manière judicieuse. Parallèlement, la possibilité de

créer des pistes séparées pour les navettes et le covoiturage sur les routes cantonales les plus fréquentées menant aux postes frontière avec l'Italie est examinée. Dans ce contexte, l'office en charge de l'aménagement du territoire soutient un projet pilote dans la région de Basso Vedeggio, qui pourrait être élargi à l'ensemble du canton en cas de résultats positifs.

Enfin, l'**application MobAlt** (mobilità alternativa, mobilité alternative) a été présentée récemment. Développée au Tessin, elle propose à l'utilisateur des alternatives pour les trajets entre domicile et lieu de travail (www.mobalt.ch). Elle est complétée par une centrale de la mobilité qui soutient les entreprises et leurs employés lors de la planification de la mobilité.

EXEMPLE DE MISE EN OEUVRE

L'entreprise Consitex SA du groupe Ermenegildo Zegna, qui utilise MobAlt, est un exemple de réussite. Depuis des années, cette entreprise employant un millier de collaborateurs à Mendrisio introduit avec succès des solutions de mobilité durables. Environ trois quarts des employés se rendent à leur travail ensemble avec un véhicule occupé en moyenne par 3,1 personnes. Par ailleurs, 25 personnes utilisent les transports publics et le vélo et, grâce à MobAlt, plus de 80 collaborateurs profitent d'une des trois navettes reliant l'Italie à Mendrisio.

► www4.ti.ch/dt/dstm/sm/temi/mobilita-aziendale/tema/tema/



Des collaborateurs de Consitex SA montent dans la navette MobAlt à Mendrisio. (image: MobAlt)



IMPULS MOBILITÄT, LE SERVICE DE CONSEIL EN MOBILITÉ DU CANTON DE ZURICH

Une mobilité efficace permet de décharger le réseau de transport, de renforcer la place économique zurichoise et d'augmenter l'attrait du canton. Le programme Mobilität im Unternehmen (MIU), exclusivement réservé aux entreprises du canton de Zurich, était actif de 2006 à 2015. Début 2016, il a été remplacé par le programme Impuls Mobilität. L'offre élargie s'adresse aux communes du canton et aux entreprises, aux maîtres d'ouvrage, aux investisseurs, aux gérances de lotissements et aux organismes de diffusion qui y exercent leurs activités.

Le secrétariat d'Impuls Mobilität met toute son expérience et ses compétences au service de ses clients pour satisfaire leurs besoins en mobilité selon une approche axée sur le développement durable et la préservation des ressources. Son offre de conseils indépendante tenant compte des différents moyens de transport permet de découvrir les différentes mesures potentielles.

Les communes peuvent avoir recours aux prestations d'Impuls Mobilität en sa qualité d'entreprise mais aussi d'instance de planification et d'autorisation. En réglementant suffisamment tôt la gestion de la mobilité, les autorités communales et cantonales peuvent fournir une contribution importante à la réalisation des objectifs en matière d'énergie et de planification du trafic. L'intégration précoce de la gestion de la mobilité dans les mandats d'études, les planifications tests et les concours constitue une première base. Après un développement adapté, réalisé idéalement avec les maîtres d'ouvrage et les propriétaires fonciers privés ainsi qu'avec les investisseurs, la gestion de la mobilité contraignante pour les propriétaires fonciers est inscrite dans un plan d'affectation spécial. Par ailleurs, la réglementation de la gestion de la mobilité est soutenue par le plan directeur et le plan d'affectation instaurant les conditions-cadres et par l'instrument de conseil. Les communes sont également encouragées à participer au programme Gestion de la mobilité dans les entreprises (GME) de la Confédération. Impuls Mobilität leur offre le soutien nécessaire à cette participation.

EXEMPLE DU CONSEIL D'IMPULS MOBILITÄT DANS LE CANTON DE ZURICH

Dans sa charte environnementale publiée en 1992, **IBM Suisse** s'engage entre autres à encourager le recours aux transports publics pour les personnes et les marchandises. L'utilisation des voitures dans les déplacements pendulaires et professionnels a pu être réduite grâce à des mesures telles que la gestion des places de stationnement, la contribution de l'entreprise aux abonnements des pendulaires ou une organisation plus efficace du travail.

- ▶ www.afv.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/afv/de/gesamtverkehr/impulsmobilitaet.html



Siège principal d'IBM à Zurich (Image: IBM)